



RESULTAT DU VOTE
Présents ou représentés : 19
Voix favorables : 19
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 12/12/2023

DELIBERATION
n° CA 2023 – 84-g

*Compte rendu des décisions prises par le président
en application des délégations consenties par le conseil d'administration
(IEJUC)*

Vu le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment l'article 14 des statuts annexés,

Vu la délibération du conseil d'administration du 8 juin 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président,

Article unique :

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, prend acte des décisions dont la liste est annexée à la présente délibération.

Le président du conseil d'administration,


Hugues KENFACK

CONSEIL D'ADMINISTRATION - Séance du 12/12/2023
DELIBERATION n° CA 2023 - 84-g
 Compte rendu des décisions prises par le président
 en application des délégations consenties par le conseil d'administration
 (EJUC)

Date de la décision ou de la signature du contrat	Matière	Numéro du centre financier	Objet
26/09/2023	Autres contrats, conventions, accords	9360000900	Convention CIFRE 2022/1629 ADIL 82 /EJUC L'expulsion : analyses croisées droit public/droit privé
27/09/2023	Autres contrats, conventions, accords	9360000900	Convention Université Toulouse Capitole/lejuc – INU Champollion n°2023-R-186-CF-R Subvention colloque « Océans, territoires et communautés locales » le 25/10/2023 à Dakar